

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 4

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe de la Halle aux Comestibles

L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

Étaient présents : Pauline LE FUR, Gilles MERGY, Léa POGGI, Maxime MESSIER, Catherine GOINDIN, Stein Van OOSTEREN, Nadège HAMMOUDI, Michel FAYE, Astrid BROBECKER, Jean-yves SOMMIER, Sarah TISSANDIER, Lamine DIA, Ninon PONCET, Moussa KONÉ-DIALLO, Aline VENTURINI, Antoine PETIT, Héléne SOL, Yacine BENACHOUR, Cécile POUTIERS, Jean-Jacques FREDOUILLE, Emmanuel DURAND, Christine VICARI, Sophie DE QUATREBARBES, Florian BIERRE, Noëlle JOUADI, Laurent VASTEL, Michel RENAUX, Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Guillaume LAURENCIN, Claudine ANTONUCCI, Cécile COLLET, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme Hajar BOUSADA pouvoir à

M. Pierre-Henri CONSTANT pouvoir à

Mme Malika ASSANTE pouvoir à

M. Dominique FRUCHTER pouvoir à

Mme Ninon PONCET

M. Laurent VASTEL

Mme Cécile COLLET

M. Michel FAYE

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme Ninon PONCET est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-22, L1612-26, L2121-29, L2221-1 à L2221-5, L2221-11 alinéa 1^{er}, L2312-1, R2221-1, R2221-13 à R2221-15, R2221-77 à R2221-94,

Vu l'instruction codificatrice M4,

Vu le compte administratif 2025 dudit budget annexe présentant un excédent de fonctionnement de 155 556,61 € et aucun résultat sur la section d'investissement,

Considérant l'existence de restes à réaliser en investissement, reporté sur l'exercice 2026, pour un montant de -678,30 € générant ainsi un besoin de financement de la section d'investissement pour le même montant,

Considérant que la création récente de ce Budget Annexe implique une période transitoire durant laquelle le Budget Principal de la Ville continue de supporter des dépenses opérationnelles afférentes au service,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, s'élevant à 155 556,61 € de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 678,30 €
- Excédent reporté de fonctionnement (R002) : 154 878,31 €

Article 2 : d'autoriser le versement exceptionnel d'une contribution du budget annexe de la Halle aux Comestibles au Budget Principal au titre du remboursement des frais engagés par la Ville pour le compte du service pour un montant de 74 413,00 € dont la dépense sera inscrite au compte 6586.

Article 3 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

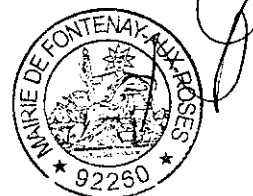
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
La Maire

Pauline LE FUR

La secrétaire de séance
Ninon PONCET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 28/04/2026
Publication/Affichage le : 28/04/2026
Pour la Maire par délégation
Directrice du pôle administratif et affaires générales